

DATE DE CONVOCATION
26 septembre 2017

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE : 61
PRESENTS : 47
VOTANTS : 47
POUVOIR : 0

N° 63-17

OBJET :

**Approbation du Compte
Rendu d'Activité de la
Concession de distribution
publique de l'Electricité
(CRAC)**

ORIGINAL

Certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération transmise à la
Préfecture le 13 OCT. 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 octobre à 14h30,
légalement convoqué le 26 septembre,

Le Comité Syndical s'est réuni au Capitole en Champagne, 68 Avenue du
Président Roosevelt à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de
M. Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX et François MOURRA Vice-Présidents,

MM Patrice BARRIER, William BRODIER (suppléant de M. François BOITEUX), Régis
BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Frédéric CHARPENTIER, Jean-Pierre COLPIN, Daniel
PRIEUR (suppléant de Annie COULON), Daniel DACHELET, Alain DE PAQUIS
(suppléant de Charles DE COURSON), Jacky DESBROSSE, Gilles DULION, Mme
Evelyne FRAEYMAN-VELLY, MM Alain FRIQUOT, Claude GUICHON, Christophe
GUILLEMOT, Christian HACHET, René HANOT, Mme Jeanne JACQUET,
MM Yannick KERHARO, Pierre LABAT, André LEBLANC, Antoine LEMAIRE,
Jean-Paul LEMOINE, Jean-Louis LEROY, Daniel MAIRE, Dantès MARTINELLI, Jean-
Claude MAUDUIT, Patrick MAUJEAN, Philippe MAUSSIRE, Mme Béatrice MIROFLE
(suppléant de Jean PANKOW), MM Luc BZDAK (suppléant de Annie PERRARD),
Maurice PIERRE, Jean-Pierre PINON, Claude PIQUARD, Alain BERGEOT (suppléant
de Cyril POINTUD), Guy RIFFE, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON,
Patrick SIMON, Claude PERDREAU (suppléant de Janick SIMONNET), Christian
SMITH, Philippe SOTER, Sébastien VACELLIER membres,

Etaient excusés :

M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Sylvie GUENET-NANSOT, MM. Frédéric LEPAN, René
MAIZIERES, Jean-François PIOT, Jean-Marc ROZE membres,

Etaient absents :

Mme Rachel PAILLARD Vice-Présidente,
Mme Claudine BERNIER, MM Francis BLIN, Philippe COPP, François MAINSANT,
André MELLIER, Guillaume MICHAUX, Pascal PERROT membres.

Monsieur le Président expose que dans le cadre du contrat de concession,
ENEDIS et EDF doivent transmettre au SIEM avant le 30 juin de l'année N, le bilan
de son activité sur la concession de distribution publique de l'électricité pour
l'année N-1 (article L 2224-31 du CGCT et article 32 du cahier des charges de
concession).

Ce compte rendu a été transmis en temps et en heures. Une réunion de
présentation de ce document par ENEDIS et EDF a été organisée dans les locaux
du SIEM le 10 juillet 2017.

Vu l'exposé des éléments relatifs au CRAC, et après en avoir délibéré, le Comité
Syndical approuve à l'unanimité le Compte Rendu d'Activité de la Concession
de distribution publique d'Electricité (CRAC).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre
tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président



P. DESAUTELS